

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

4. Autriche

Maternité

- 16 semaines
- Ajout de 4 semaines pour les naissances multiples ou par césarienne
- 100 % du salaire, sans maximum
- Les travailleuses autonomes reçoivent de 12,76 \$* à 75,50 \$ par jour.
- Les fonds proviennent de cotisations des employeurs, des taxes et de l'assurance maladie (publique).

Paternité

- Aucun
- Dans le secteur public, les pères ont droit à un mois de congé non payé.

Congé parental

- 2 ans
- 5 options de paiement :
 - 632,16 \$ par mois pendant 30 ou 36 mois (prime de 6 mois si les 2 parents participent)
 - 904,74 \$ par mois pendant 20 ou 24 mois (prime de 4 mois)
 - 1 159,92 \$ par mois pendant 15 ou 18 mois (prime de 3 mois)
 - 1 449,90 \$ par mois pendant 12 ou 14 mois (prime de 2 mois) pour ceux qui gagnent moins 1 449,90 \$ par mois
 - 80 % du salaire pendant 12 ou 14 mois (prime de 2 mois) pour ceux qui gagnent de 1 449,90 \$ à 2 899,80 \$ par mois
- Financement identique à celui du congé de maternité

Adoption

- Même que le congé parental
- Financement identique à celui du congé de maternité

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en Autriche – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	16 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % du salaire, sans maximum • Travailleuses autonomes : de 12,76 \$ à 75,50 \$ par jour
Congé de paternité	Ø	Ø
Congé parental	2 ans	5 options de paiement
Congé d'adoption	Même que le congé parental	Même que le congé parental

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-18